



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6115^e séance

Jeudi 30 avril 2009, à 16 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Heller	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. La Yifan
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Turquie	M. İlkin
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

La situation à Chypre

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 16 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rend hommage aux dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs pour la détermination politique dont ils ont fait preuve et salue vivement les progrès accomplis jusqu'à présent dans les négociations véritables ainsi que les déclarations communes des dirigeants des deux communautés.

Le Conseil prie instamment les dirigeants d'accélérer le rythme des négociations afin d'exploiter au mieux cette occasion de parvenir à un règlement global fondé sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique, comme il est envisagé dans ses résolutions pertinentes.

Le Conseil souligne combien il importe que toutes les parties participent pleinement, avec souplesse et de façon constructive à ces négociations afin de faire des progrès décisifs dans un avenir proche.

Le Conseil sait que toute solution passe par l'appui des deux communautés et qu'il faudra donc que celles-ci l'approuvent lors de référendums distincts et simultanés. Dans ce contexte, il appuie pleinement la mission de bons offices du Secrétaire général et encourage le Conseiller spécial de ce dernier à continuer d'offrir aux dirigeants tout l'appui dont ils ont besoin pour parvenir à un règlement.

Le Conseil renouvelle son appui sans réserve au processus et souligne l'effet bénéfique que la réunification aura pour l'île. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2009/10.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 35.